



Lettre d'informations

Don de masques



Fin février, la Région Occitanie a fait don de 80 masques de protection anti-Covid 19 au profit des écoles. La municipalité l'en remercie chaleureusement.



Le dernier conseil municipal

Un conseil municipal studieux et chargé (22 points à l'ordre du jour) s'est réuni pour voter le compte administratif de l'année 2020, un bilan très encourageant car le résultat de fonctionnement se termine avec un excédent de 334 677,55 €. Le compte administratif a été approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif 2021 a été approuvé par 12 voix pour et 2 contre (motif : la construction de la cantine-garderie scolaire).

Une petite explication est à donner concernant la taxe foncière sur le bâti. Sur la feuille d'imposition 2020, il y avait 25,00 % pour la commune et 21,45 % pour le département. En 2021, la part départementale passe à la commune ce qui fait un total de part communale de 46,45 % et donc 0 % pour le département. Cette mesure sert à compenser pour la commune, la suppression de la taxe d'habitation.

Plusieurs autres points étaient à l'ordre du jour comme l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2021, la programmation de travaux d'éclairage public de l'année 2021 (route de Lieuran), l'accord pour l'installation d'une centrale photovoltaïque par TSE ENERGY, l'accord pour la mise en place d'un système de vidéo protection ainsi que l'approbation du PADD relatif à l'élaboration du PLU.

Le compte rendu complet du conseil municipal est consultable sur le site de la Mairie (<https://puissalicon.fr/>).

Station d'épuration



Depuis quelques semaines, la nouvelle station d'épuration prévue pour 1.950 habitants est en service. Les bassins se remplissent lentement et les bactéries nécessaires au bon fonctionnement du traitement de l'eau se développent de jour en jour.

Malgré la pandémie, le maître d'œuvre et ses équipes ont tenu les délais prévus dans le contrat de construction.

Avec cette nouvelle station, nous sommes prêts pour de longues années. La gestion de la station est confiée à la Régie intercommunale eau et assainissement de la communauté de communes des Avant-monts.

Entretien du domaine public



Les agents de l'équipe technique municipale ont repeint les murs du square Braille et nettoyé en profondeur les marches du parvis de l'église.



Restauration des cloches

La grosse cloche de l'église est en cours de restauration (mise en place d'un nouveau battant). Nous aurons le plaisir d'entendre à nouveau le son de cette cloche (fondue en 1703) classée comme objet historique.



Remplacement des filets de protection au stade



L'équipe technique de Avant-monts a procédé au remplacement des filets de protection entourant le stade ainsi que l'élagage des parties arborées.



Solidarité avec les vigneron



Pour l'année 2021, il sera proposé au conseil municipal l'exonération des abonnements pour le lavage des pulvérisateurs et des machines à vendanger dans la station communale spécifique.

Travaux d'entretien des berges du Libron

Par suite de la crue d'octobre 2019, une opération de travaux d'entretien de la végétation des berges du Libron et de ses affluents est en cours de réalisation sous la responsabilité de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Orb Libron. Les travaux sont financés par la taxe Gemapi (**GE**stion des **M**ilieus **A**quatique et **P**révention des **I**nondations) (*) perçue par la Communauté des communes.

(*) La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale.

Antenne relais « Orange »

La société Orange prospecte depuis plusieurs mois pour installer une antenne relais sur le territoire de la commune. La mairie avait proposé un terrain sur le Puech Ginestieu. La société Orange a décliné cette proposition car elle a des difficultés d'accès au site.

Actuellement la commune et la société Orange travaillent sur un emplacement qui pourrait se situer sur le terrain de la nouvelle station d'épuration au pied du Puech Ginestieu.

Pour rappel, la commune ne souhaite pas augmenter le nombre d'antenne relais sur le château d'eau.

Le CCAS vous accompagne dans la **prise de rendez-vous** de votre inscription à un **centre de vaccination** COVID-19.

- Un agent et un membre du CCAS se tiennent à votre disposition pendant les heures d'ouverture de la Médiathèque sur place en respectant les gestes barrière et par téléphone.
- Ce service vous permettra de réaliser votre prise de rendez-vous sur le centre de vaccination de votre choix.



Solidarité

Une famille de Puissalicon a été terriblement éprouvée par l'incendie qui a détruit sa maison d'habitation. Par solidarité, pour pourvoir aux dépenses immédiates, le CCAS de Puissalicon organise une collecte de dons. A cet effet, **une urne a été mise à la disposition** des puissaliconnais(es) à la mairie et à la médiathèque. Les dons peuvent être en espèces ou par chèque libellé au nom de Mr ou Mme Bertgues Thierry. N.B : La mairie ne réceptionne pas les dons de vêtements et de mobiliers.

Élections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021 dans la salle du peuple. La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est fixée au vendredi 14 mai 2021. La demande peut se faire en ligne via www.service-public.fr ou directement en Mairie. La demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile. <https://puissalicon.fr/index.php/2021/04/22/elections-departementales-et-regionales-2021-date-limite-dinscription-sur-les-listes-electorales-14-mai-2021/>

Travaux de réparation de voirie à la suite des intempéries d'octobre 2019

Le marché public est lancé, remise des offres au plus tard le 7 mai 2021 à 17h <https://puissalicon.fr/index.php/2021/04/21/marche-public-travaux-de-reparation-de-voirie-suite-aux-intemperies-doctobre-2019/>

Les travaux sont subventionnés par le Département de l'Hérault pour un montant de 126.945 €



Eoliennes

La société Volkswind a introduit un recours auprès de la Cour d'Appel administrative de Marseille contre la décision du préfet de l'Hérault. La mairie a demandé à son assurance de désigner un avocat pour défendre la décision défavorable du conseil municipal contre le projet éolien de la société Volkswind.



Stationnement des véhicules

Un véhicule à l'arrêt ou en **stationnement** ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux. Il est **interdit** de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir sauf si un marquage au sol l'autorise expressément (passible d'une contravention de **135,00 €**) depuis le décret 2015-808 du 2 juillet 2015 dont l'objet est l'adaptation des règles de circulation routière en vue de sécuriser et favoriser le cheminement des piétons (voir article R417-11 du Code de la Route). Il en est de même pour le stationnement interdit le long d'une ligne blanche ou d'une entrée carrossable. Le passage régulier de la Gendarmerie a été demandé par Monsieur le Maire afin de faire cesser cette pratique.

Ai-je le droit de brûler les déchets verts ?



Vous avez un jardin. En cette saison vous allez tailler, élaguer, tondre et vous retrouver avec des déchets verts. Feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, taille de haie, détritrus d'élagage. Il peut vous apparaître tout simple de vous en débarrasser en les brûlant à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin. Attention : c'est interdit par la circulaire du 18 novembre 2011 et l'article 84 des règlements sanitaires départementaux. Sachez que vous encourez jusqu'à **450 € d'amende**. Des dérogations peuvent exister, mais vous devez vous renseigner auprès de votre commune. Pourquoi ? Brûler

vos déchets peut provoquer d'éventuels troubles de voisinage (odeurs et fumées), voire des risques d'incendie accrus en période de sécheresse. Le brûlage des déchets verts pollue considérablement l'atmosphère. Il ne faut pas brûler les végétaux, d'autres solutions existent, il vous faudra les apporter à la déchèterie. Ils seront ensuite valorisés dans des conditions respectant l'environnement (plate-forme de compostage, imité de méthanisation...). Vous pouvez les recycler vous-même, chez vous si vous avez la place. Compostez-les, en y ajoutant les déchets de cuisine pour qu'en se décomposant, ils se transforment en un humus riche qui améliorera la terre. Utilisez les déchets de la tonte séchée pour pailler les pieds des arbres. Si vous investissez dans un broyeur, vous obtiendrez des copeaux de bois, idéaux contre les mauvaises herbes et qui, de plus, protègent du gel en hiver et conservent l'humidité en été (Extrait UFC Que choisir).

Déclaration préalable de travaux (DP) (Formulaire Cerfa 13404*07)

Pour rappel : tout projet de construction, de modification de toiture ou de façade, de changement de destination, de division parcellaire d'un terrain en vue d'une future construction nécessite une demande d'autorisation adressée au service de l'urbanisme de votre Mairie.

Si vous avez omis la **déclaration des travaux (déclaration préalable ou permis de construire)**. Voici les risques que vous encourez : Une amende comprise entre 1.200 euros et 6.000 euros par mètre carré de surface construite (Article L480-4 du code d'urbanisme).

SICTOM

Subvention à la Ligue contre le cancer

Chaque année, le SICTOM soutient l'action de la Ligue contre le cancer en lui versant une part des recettes perçues dans le cadre de la collecte et du recyclage du verre. Cette année, la subvention s'élève à 16.000 €.

Indirectement par vos dépôts de verre dans les bulles de collecte, vous soutenez la Ligue contre le cancer.

Pour information, le dépôt de verre et de vaisselle en faïence, porcelaine, Pyrex, Arcopal est interdit car ces produits ne sont pas compatibles avec le recyclage du verre.



Jours fériés

Pas de collecte sélective (bac jaune) samedi 1er mai et samedi 8 mai 2021.

Une collecte de rattrapage (bac jaune) aura lieu le **mercredi 5 mai** pour la commune de Puissalicon.

Toutes les déchèteries restent fermées samedi 1er mai et samedi 8 mai 2021.

Michel Farenc

Maire